

INTERESSEMENT

RESULTATS DEFINITIFS DE 2021

ET CHOIX DE PLACEMENT

Nous vous l'avons annoncé il y a quelques jours : les résultats 2021 de l'intéressement sont excellents : 2189 €uros en moyenne.

Restaient à connaître les résultats du bonus lié à la régulation incitative pour découvrir le montant définitif.

Il sera de 2 202 €, en progression de 270 € par rapport à 2020

Quels choix possibles pour votre intéressement ?

Du 24 mars au 19 avril 2022 à 17h00, vous aurez la possibilité d'exprimer vos choix pour disposer de votre intéressement.

Vous pourrez :

- soit le percevoir directement sur votre bulletin de paie, le montant est alors imposable
- soit le placer sur l'un des plans d'épargne d'entreprise (PEG ou PERCO), le montant est alors abondé

Vous pouvez bien sûr **mixer ces options** en fonction de votre situation.

En savoir plus sur les règles de l'abondement à Enedis : [cliquez ici](#).

En l'absence de choix, l'intéressement sera placé par défaut dans un des fonds du Plan d'Épargne Groupe.

Pour tout savoir sur les fonds proposés, rendez-vous sur www.egepargne.com.



Pour ne pas manquer les messages et notifications d'Egepargne/Natixis, il est fortement recommandé d'utiliser **un mail personnel pour vous identifier**. Vous pouvez dès maintenant corriger vos identifiants sur le site www.egepargne.com.

Bon à savoir

Alternants : vous pouvez ouvrir votre PEG dès 3 mois d'ancienneté et ainsi placer votre intéressement ou effectuer vos versements volontaires. Vous pourrez récupérer votre épargne en fin de contrat.

FO Energie et Mines a édité un guide de l'épargne salariale. Il est disponible en ligne, en cliquant [ici](#).

La Fondation Agir pour l'Emploi

Lorsque vous renseignez vos choix concernant l'intéressement, vous avez également la possibilité de faire un don à la Fondation Agir Pour l'Emploi (FAPE). La FAPE soutient des structures d'insertion par le travail. Les projets sont uniquement financés vos dons. L'entreprise abonde votre don de 200%.

FO a signé l'accord d'intéressement
et négocie actuellement les critères pour l'année prochaine.